

## **Note à l'attention des candidats « Parcoursup »**

Objet : Traitement des données personnelles

Conformément au règlement général européen sur la protection des données N°2016/679 (RGPD), je vous informe que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par le Recteur de l'Institut Catholique de Toulouse, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions du RGPD.

Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée par la commission d'admission de chaque licence 1ère année dans le strict cadre des modalités et des critères d'examen pédagogique des vœux qu'elles ont déterminées.

Les données relatives au parcours scolaire du candidat peuvent provenir du traitement automatisé dénommé « Parcoursup » (cf. arrêté du 28 mars 2018 autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Parcoursup »).

Les informations recueillies sont conservées pour une durée de 2 ans à compter de leur réception.

Les destinataires des données sont le recteur de l'ICT, les personnes habilitées par le recteur dans les services et commissions chargés de traiter les dossiers des candidats ou d'examiner les candidatures, les services académiques de l'information et de l'orientation (SAIO), ainsi que les personnels habilités de la DGESIP appelés à apporter leur assistance à l'ICT pour l'utilisation du module d'aide à la décision.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer les droits que vous tenez des articles 38, 39, 40 et 40-1 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés à l'adresse suivante : [dpo@ict-toulouse.fr](mailto:dpo@ict-toulouse.fr) ou Institut Catholique de Toulouse / Rectorat, DPO / 31 rue de la Fonderie – BP 7012 / 31068 Toulouse cedex 7.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Christian DELARBRE  
Recteur de l'ICT